

Les financements européens pour le sport

1. Les financements européens
2. Les aides d'Etat pour le sport
3. La future politique européenne du sport

Le **livre Blanc sur le sport** de la Commission européenne, publié en 2007, a permis de renforcer la coopération et le dialogue dans le domaine du sport. La quasi-totalité des mesures du plan d'action Pierre de Coubertin, accompagnant le Livre Blanc, ont été menées à bien ou sont en cours de réalisation.

Le **traité de Lisbonne**, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, confère à l'Union européenne (UE) une compétence dans le domaine du sport. **L'article 165** du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) décrit en détail la politique européenne du sport. Il s'agit d'une compétence spécifique en matière de soutien, de coordination et de développement dans le domaine du sport

En janvier 2011, La Commission a publié une communication intitulée « **Développer la dimension européenne du sport** ». S'appuyant sur le livre Blanc de 2007, la communication souligne le potentiel du sport à répondre aux objectifs de la stratégie Europe 2020. Parmi les actions proposées, on retrouve des mesures en faveur de la lutte anti-dopage ou pour la prise en compte du handicap. D'autres thèmes sont abordés comme les droits de propriété intellectuelle, l'échange de bonnes pratiques au sujet du financement transparent et durable du sport ainsi que la surveillance de l'application de la loi sur les aides d'Etat dans le sport.

- [Le Livre Blanc sur le sport](#)
- [Communication de la Commission européenne « Développer la dimension européenne du sport »](#)

1. Les financements européens

A. Les actions préparatoires dans le domaine du sport

Les actions préparatoires doivent contribuer à la définition des futures actions grâce à diverses études et conférences, et à tester le fonctionnement des réseaux et des bonnes pratiques par le biais d'appels à propositions. Depuis 2009, quatre appels à propositions ont été lancés par la Commission européenne.

En 2012, quatre domaines prioritaires ont été établis (appel clos depuis le 31 juillet) :

- Lutte contre le trucage de matchs ;
- Mise en valeur de l'activité physique pour un vieillissement actif (en lien avec l'année européenne 2012) ;
- Sensibilisation aux moyens efficaces de promouvoir le sport au niveau municipal ;
- Compétitions sportives transfrontalières communes pour tous, dans les régions voisines et les Etats membres.

En 2012, la Commission européenne a financé 21 projets européens dont 6 comptent des collectivités locales parmi les porteurs et les partenaires du projet.

Exemple de projet sélectionné en 2012 : Promouvoir l'inclusion sociale par le sport

L'Office cantonal des Sports de Redon (Bretagne) est partenaire de plusieurs autres autorités locales dans ce projet d'inclusion sociale par le sport.

[En savoir plus](#)

L'action préparatoire est **temporaire** et dépend du vote d'une ligne budgétaire annuelle au Parlement européen jusqu'à ce que le programme Sport existe vraiment.

[En savoir plus](#)

B. L'intervention des fonds structurels européens : FEDER, FSE, FEADER

Les fonds structurels représentent plus d'un tiers du budget de l'UE et sont donc une source de financements potentiellement très importante pour le sport. Il est à noter qu'aucun des fonds structurels ne proposent à l'heure actuelle un fléchage du sport. Le sport doit donc toujours être utilisé comme un moyen de parvenir à un objectif non sportif (développement régional, insertion professionnelle, tourisme...) pour s'inscrire dans le cadre de ces programmes.

FEDER : Tourisme, culture

La Commune d'Auzat, dans la région Midi-Pyrénées, a mené un projet de reconversion du site industriel d'Auzat en plaine des sports, Ce projet a obtenu des financements FEDER au titre de l'objectif Compétitivité régionale et emploi.

[En savoir plus](#)

FSE : Insertion professionnelle

Clermont Communauté, en Auvergne, a financé, grâce au programme opérationnel national FSE, un marché découverte des métiers du sport et de l'animation.

INTERREG IVA France, Wallonie, Flandre: le projet PROTER

L'objectif de ce projet était de créer, sur la côte d'Opale, une base arrière pour les sportifs et les délégations qui sont venus participer aux Jeux Olympiques de Londres 2012. Ce projet s'est notamment traduit par la création d'infrastructures sportives et d'hébergements permettant aux régions de développer par ailleurs un tourisme sportif.

[En savoir plus](#)

FEADER : Création d'un espace sportif avec un complexe de golf indoor

Un entrepreneur de Briançon, dans la région PACA, a pu bénéficier du programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) et obtenir un financement FEADER pour la construction d'un complexe de golf indoor et d'un espace sportif. Les objectifs du projet étaient de permettre à l'entrepreneur de créer son entreprise, de développer une activité inexistante et donc innovante et enfin répondre à une demande de diversification des pratiques sportives en milieu rural.

[En savoir plus](#)

C. D'autres programmes européens pouvant intervenir dans le domaine du sport

- **Jeunesse en action**

Ce programme vise à développer et soutenir la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. Des appels à propositions sont publiés annuellement ou pluri-annuellement en fonction des actions. L'UE peut être amenée à financer des projets sur le sport dans le cadre de ce programme. Chaque année des priorités sont établies pour le programme. Le sport a été la priorité du programme jeunesse en action en 2012 ce qui permet de préparer la prochaine période et l'intégration du sport dans les programmes européens.

Le projet Jeun'Europe

La Mairie de Roissy-en-Brie, dans la région Île-de-France, a décidé de mener un projet dans lequel le sport permet de discuter des valeurs européennes. Mené en partenariat avec la République tchèque, ce projet a bénéficié d'une subvention européenne d'un montant de 11590 euros et a rassemblé une vingtaine de jeunes.

[En savoir plus](#)

- **L'Europe pour les citoyens**

Ce programme promeut une citoyenneté européenne active et a permis de financer des coopérations entre les villes européennes par le biais de jumelages aboutissant par exemple à l'organisation d'événements sportifs.

Eurolympiade des villes jumelées

Dans le contexte des Jeux Olympiques 2012, la Commune de Braine-l'Alleud en Belgique, a accueilli les eurolympiades. Cette manifestation a rassemblé toutes les villes jumelées à la commune de Braine-l'Alleud. Chacune des villes jumelées a été invitée à envoyer une délégation de 50 personnes (athlètes et coaches) pour les représenter, lors de ces Eurolympiades, dans différentes disciplines sportives.

[En savoir plus](#)

- **Programme Education Formation tout au long de la vie (EFTLV)**

EFTLV est doté de 7 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Les bénéficiaires des projets sont les établissements scolaires.

Sport without borders (COMENIUS)

Ce projet mené par le collège Saint-Joseph (Cosse-le-Vivien, dans la région Pays de la Loire) a permis à des élèves de 7 nationalités différentes de se rencontrer et d'échanger en anglais sur le sport et les jeux populaires. Les élèves ont d'une part rédigé un livret présentant les pays partenaires. D'autre part, des olympiades ont été organisées simultanément dans les 7 écoles partenaires avec des activités sportives des différents pays.

[En savoir plus](#)

- **Le programme Life + (environnement)**

Le sport peut contribuer à la mise en valeur et à la protection du patrimoine naturel. Ainsi, il est possible d'obtenir un soutien dans le cadre de projets spécifiques, notamment concernant le sport en pleine nature.

Natura 2000 et sports de nature en France

Un CROS (Comité Régional Olympique et Sportif) a participé à un projet pilote sur les sports de pleine nature dans les gorges de l'Ardèche.

2. Les aides d'Etat pour le sport

Les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) posent comme principe une interdiction générale des aides d'Etat. Toutefois, certaines Aides d'Etat peuvent être qualifiées de compatibles avec le marché commun sous certaines conditions. C'est notamment le cas lorsqu'elles entrent dans le cadre des exemptions suivantes :

- L'aide de « minimis » : aide allant jusqu'à 200.000 euros répartis sur trois exercices financiers pour une seule entreprise ;
- aide à la restructuration et aide de sauvetage ;
- aide aux PME ;
- aide à la formation.

Dans le domaine du sport, la Commission européenne n'a pas eu souvent recours à l'interdiction des aides d'Etat. Les aides publiques en faveur du sport servent généralement à financer l'infrastructure, les activités ou les clubs de sport individuels.

Le financement d'infrastructures grâce à des subventions publiques peut ne pas être considéré comme une aide d'Etat sous certaines conditions. En règle générale, il est peu probable que le type d'infrastructure impliqué soit fourni par le marché car il n'est pas économiquement viable. Le site n'est pas apte à favoriser une entreprise spécifique: en d'autres termes, le site fournit des installations pour différents types d'activités et d'utilisateurs et est loué à des entreprises à un prix commercial adéquat. Il s'agit d'une installation requise pour fournir un service considéré comme faisant partie intégrante de la responsabilité typique des pouvoirs publics vis-à-vis du grand public.

Les clubs de sport amateurs :

La grande majorité des activités sportives se déroulent dans des structures non lucratives qui dépendent, pour une grande partie, des aides publiques qui leur sont accordées. Etant donné que les clubs amateurs ne sont généralement pas considérés comme des entreprises dans la mesure où ils ne poursuivent pas une activité économique, le régime des aides d'Etat ne leur est pas appliqué.

Les clubs de sport professionnels :

Les clubs de sport professionnels sont engagés dans une activité économique et sont donc soumis aux régimes des aides d'Etat.

[En savoir plus](#)

3. Le sport dans la programmation 2014-2020

Le cadre financier pluriannuel est un plan de dépenses qui traduit les priorités politiques de l'UE en termes financiers. Il est établi pour 7 ans. A cette occasion, on assiste à une refonte des programmes européens pour que ceux-ci correspondent aux priorités politiques.

A. Erasmus pour tous

La Commission européenne a publié le 23 novembre 2011 une proposition en faveur d'un nouveau programme pour l'éducation, la jeunesse et le sport intitulé « Erasmus pour tous ». Le budget global proposé par la Commission européenne s'élève à 19,5 milliards d'euros dont 238 millions d'euros (soit 34 millions par année) seraient directement alloués au chapitre sport. C'est la première fois que l'UE intègre un mécanisme de financement exclusivement dévolu au sport. La gestion de ces financements serait exercée par l'agence exécutive Education audiovisuel et culture ([EACEA](#)).

Dans la proposition de la Commission européenne, les mesures de financement visent à développer la dimension européenne du sport et accordent une attention particulière à :

- Promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité des chances et le bien-être ;
- soutenir la bonne gouvernance dans le sport et la double carrière des athlètes ;
- lutter contre les menaces transnationales qui touchent le sport comme le dopage, les matchs truqués, la violence, le racisme et l'intolérance.

La Commission de la culture et de l'éducation (CULT) du Parlement européen s'est réunie pour débattre du programme Erasmus pour tous. La rapporteur Doris Pack a mis en avant la promotion du sport de masse, le soutien pour les activités de volontariat et le financement d'événements sportifs à but non lucratif si ceux-ci répondent aux objectifs mentionnés dans le programme. Les membres de la Commission CULT se sont d'ailleurs prononcés sur le rapport PACK le 27 novembre 2012. Le rapport Pack a été adopté en commission et le changement le plus visible concerne le nom du programme. Le rapport propose de l'intituler YES Europe (Youth, Education, Sport). Le rapport modifie également la répartition des fonds. Le sport devrait représenter 1,8% de l'enveloppe dédiée au programme mais au moins 238 millions d'euros (correspondant au montant proposé par la Commission européenne).

[En savoir plus](#)

Le Conseil, dans une orientation générale partielle de mai 2012 relative au programme « ERASMUS pour tous », ne modifie que très légèrement le chapitre sport de la proposition de la Commission européenne. La réunion du Conseil Education et Jeunesse du 26 novembre n'a pas apporté de nouveaux éléments.

Malgré des annonces de coupes budgétaires pour le prochain cadre financier pluriannuel, il est à noter que le chapitre sport de ce programme ne semble pour l'instant pas menacé.

B. Le sport et les futurs fonds structurels

Les propositions de la Commission européenne relatives à la future politique de cohésion ne contiennent pas de fléchage sur le sport. Le sport pourra néanmoins toujours être utilisé comme « un moyen de parvenir à un objectif non sportif ».

Jan Olbrycht, député européen et rapporteur pour le futur FEDER insiste dans son rapport (qui n'a pas encore été voté en commission) sur l'importance du sport. Il fait notamment référence au sport de masse et souhaiterait élargir le champ d'application du FEDER au sport.

Elisabeth Morin-Chartier, la rapporteur pour le futur FSE, a proposé dans son rapport qui a été voté en commission Emploi et affaires sociales (EMPL) un amendement qui stipule que « le Fonds social européen devrait encourager le sport de masse ». Le rapport ajoute que « le FSE devrait réserver une place au sport en tant qu'instrument favorisant l'inclusion sociale, l'intégration et l'égalité des chances ». Cet amendement est justifié par l'absence de cet aspect dans les précédents règlements FSE et dans la proposition de la Commission européenne.

De son côté le Conseil ne fait jusqu'à présent pas de référence au sport pour les prochains règlements FEDER et FSE.